

Un Libanais à l'assaut d'Ariel Sharon

Le Monde | 01.01.2002 à 10h19

S'il avait "*pu*", Chebli Mallat aurait choisi de "*faire philo*". Il est aujourd'hui avocat à la cour, détenteur de la chaire Jean-Monnet à l'université Saint-Joseph (USJ) de Beyrouth, directeur du Centre d'études sur l'[Union européenne](#) de la même USJ. Entre ses études de droit tout court, celles de droit musulman, de littérature anglaise, de civilisation espagnole et latino-américaine, [ses](#) fonctions actuelles ou passées, dont celles de membre du Comité d'études juridiques sur le Moyen-Orient de la Yale Law School, de directeur du [centre](#) de droit islamique et du Moyen-Orient de la School of Oriental and African Studies de l'université de Londres – pour ne [parler](#) que de cela – et sa maîtrise de cinq langues au moins, il est déjà doté d'un prestigieux curriculum.

Mais aujourd'hui, il est surtout connu comme l'un des trois avocats – les deux autres sont les Belges Michaël Verhaeghe et Luc Walley – des vingt-trois Palestiniens et Libanais qui, en juin, ont porté plainte avec constitution de partie civile en [Belgique](#) contre l'actuel premier ministre israélien, Ariel Sharon. M. Sharon est mis en cause dans les massacres commis en septembre 1982 dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, à la périphérie de Beyrouth-Ouest, dans lesquels entre 460 (selon l'[enquête](#) libanaise) et 5 000 personnes (selon les Palestiniens) ont péri. L'[armée](#) israélienne occupait alors le [Liban](#) et l'actuel premier ministre était ministre de la [défense](#). Bien qu'elle ait imputé l'exécution des massacres aux miliciens chrétiens des Forces libanaises, la commission israélienne d'enquête Kahane – du nom de son président, Itzhak Kahane – a mis en cause la responsabilité "*personnelle*" de M. Sharon et "*morale*" de l'ensemble du commandement israélien, pour n'[avoir](#) pas su [prévenir](#) de tels massacres.

Rien n'aurait permis de [prévoir](#) que Chebli Mallat serait, à 41 ans, le Libanais qui prendrait l'initiative d'[introduire](#) la première action en [justice](#) des survivants du drame de septembre 1982. Son appartenance confessionnelle, dans un pays tout entier fondu dans le moule intercommunautaire, aurait pu [être](#) dissuasive. Chebli Mallat est en effet chrétien maronite (catholique), et c'est un euphémisme de [dire](#) que cette communauté ne s'est pas particulièrement illustrée dans la défense des Palestiniens. Il appartient certes à une [famille](#) "de gauche" – dans l'acception libanaise très élastique du terme – qu'une "*grande amitié*" lie aux Joumblatt, dont on connaît en Occident feu Kamal le père et son fils Walid, dirigeants du [Parti socialiste](#) progressiste. Mais Chebli Mallat n'a jamais milité dans une quelconque [formation](#), ni ne s'est rangé aux côtés de l'un ou l'autre des différents protagonistes – dont les Palestiniens – qui se sont fait la guerre pendant quinze ans au Liban ; quinze années dont il a passé une bonne partie à l'étranger, en tant qu'étudiant, puis en qualité d'enseignant. Lorsqu'il parle [politique](#), sa pensée est du reste éclectique, note un journaliste. Comme le sont d'ailleurs, de son propre aveu, ses "*maîtres à penser*", de Gilles Deleuze à l'Irakien Mohammad Baqer Al Sadr, en passant par Robert Fossard, Kamal Joumblatt ou "*la tradition constitutionnelle américaine*".

Son évocation de ce qu'il convient désormais d'[appeler](#) "l'affaire Sharon" se fait systématiquement en termes de droit ; pour [souligner](#) "*l'importance d'une approche neutre dans cette affaire*", le refus de toute "*politisation*" et le souci de ne pas [verser](#) dans un quelconque antisémitisme – "*J'ai d'ailleurs écrit un article pour dire mon admiration pour le travail du juge [Aharon] Barak*" (l'un des trois membres de la commission Kahane), dit-il. C'est ce qui donne à l'action sa force, dit en substance un de ses amis.

Le droit, Chebli Mallat l'a reçu en héritage – et c'est sans doute, admet-il, l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas "*fait philo*". "*Et puis philo pour quoi faire ? Enseigner ?*", lui qui découvrira plus tard, après dix années académiques à Londres, "*la dimension mesquine de tout système institutionnel*". Son père, Wajdi Mallat, avocat à la cour pendant près de cinquante ans, ancien bâtonnier, ancien ministre et premier président du Conseil constitutionnel de création récente, s'est illustré par des prises de position audacieuses. Chacun sait, par exemple, que sa démission de cette dernière fonction, en 1997, visait à [protester](#) contre le caractère non constitutionnel des élections. Aujourd'hui nonagénaire, bon pied bon œil, il a le verbe toujours aussi courageux. Il y a aussi le grand-oncle, Tamer, qui fut juge, et dont Chebli n'est pas peu [fier](#) – il a même donné son

prénom à l'un de ses propres fils. Il y a encore le grand-père, surnommé le poète des Cèdres, dont Chebli porte le prénom et auquel il doit au moins en partie ce qu'il appelle son *"amour de l'arabe"*. Il y a enfin, à en croire Janane, sa sœur, un climat familial libéral diffus, qui a imprégné chacun et tous presque inconsciemment d'un esprit d'indépendance, de tolérance et de respect des droits de l'homme.

Lorsqu'ils commentent son parcours, les proches de Chebli Mallat en parlent sur le ton du respect affectueux. C'est *"l'avocat des causes perdues"*, dit Janane, un *"naïf"* commente un ami, un *"juste"* renchérit un autre. Si elle lui reproche de se *laisser accaparer* par sa profession, son épouse, Nayla, n'en est pas moins une inconditionnelle du *procès* Sharon. C'est une initiative, dit-elle, qui brise le cercle vicieux du *"défaitisme du monde arabe"*, où la règle est de croire que *"l'on ne pourra jamais rien"* contre la trilogie Israël - Etats-Unis et lobby juif ! Dans son cabinet situé au cœur de Beyrouth, rue de Damas, avenue longtemps connue comme la *"ligne de démarcation"* entre l'est et l'ouest de la capitale libanaise, qui se sont fait la guerre pendant quinze ans, Chebli Mallat ne récus pas les *"reproches"* d'*"idéaliste ou de Don Quichotte"*. Mais précise-t-il, *"au-delà du souci de justice, mes actions sont analytiquement informées ; il est très important d'être efficace"*, et il ajoute : *"Je me suis souvent retrouvé seul dans mes analyses, mais le temps les a confirmées. C'est le cas, par exemple, pour l'opposition irakienne."*

L'Irak a longtemps été le tropisme de cet avocat au parcours singulier : d'abord par la découverte des écrits de l'ayatollah irakien Mohammad Baqer Al Sadr, référent (*marjaa*), parmi d'autres, de la communauté chiite, penseur et théoricien et l'une des figures de proue de l'opposition chiite irakienne, jusqu'à son meurtre, ainsi que celui de sa sœur, Bint Al Houda, en 1980, par les services du régime de Bagdad. C'est sur l'œuvre de Mohammad Baqer Al Sadr que Chebli Mallat a écrit son premier ouvrage. Depuis, il en a écrit bien d'autres, sur des sujets tant politiques que juridiques. *"Plus je lisais Baqer Sadr, plus je voyais la nécessité de connaître le Moyen-Orient"*, dit-il.

Lors de la guerre de libération du Koweït, en 1991, Chebli Mallat est à Londres, et se retrouve *"seul correspondant auprès de l'ambassade américaine d'une opposition irakienne"* qu'il connaissait bien, grâce notamment à des liens noués avec l'un de ses membres, Mahdi Al Hakim – assassiné au Soudan en 1987. Il écrivit même au président George Bush à ce sujet. Avec Ahmad Chalabi – qui fut un temps le président du Congrès national irakien, une coalition de formations et de personnalités de l'opposition au régime de Bagdad –, il fut, assure-t-il, l'un des inspirateurs d'Indict, la campagne internationale pour l'inculpation des criminels de guerre irakiens ; avant de se brouiller avec la parlementaire britannique Ann Clwyd, qui préside désormais Indict.

"L'idée a toujours été la même, explique-t-il : le refus de l'impunité." C'est ce même fil conducteur et son expérience en droit pénal international qui ont fait que, bien avant *"l'affaire Sharon"*, Chebli Mallat était déjà l'avocat de *"l'affaire Moussa Sadr"*, ce dirigeant religieux chiite fondateur du mouvement chiite libanais Amal, "disparu" à l'occasion d'un voyage en Libye en 1978. Dans le même ordre d'idées, il est aussi l'avocat d'Amnesty International au Liban.

L'interroge-t-on sur son intérêt pour le droit musulman, Chebli Mallat invoque à nouveau cet *"attachement à l'arabe"*, l'une des raisons de son retour au Liban après quinze ans à l'étranger. Il parle de *"la dimension de la tradition historique"* et donc musulmane du Moyen-Orient, de l'impossibilité de *"comprendre la guerre Irak-Iran sans comprendre le chiisme irakien"*. Avec le temps, ajoute-t-il, *"je me suis retrouvé en train de travailler l'islam classique"*. Aujourd'hui il a *"envie de faire autre chose"* non sans être déterminé à *achever* un ouvrage sur le droit au Moyen-Orient.

Retour à la plainte avec constitution de partie civile déposée par les victimes et survivants de Sabra et Chatila : C'est *"une conjonction de facteurs"*, dit Chebli Mallat, qui y a conduit : *"L'idée était dans l'air. Des comités s'étaient constitués en France, en Espagne, aux Etats-Unis"*, demandant justice pour Sabra et Chatila. L'intérêt qu'il avait lui-même porté dès 1983 aux travaux de la commission Kahane qu'il avait suivis *"de très près"*, et le mouvement de protestation qui avait eu lieu en Israël réclamant le retrait du Liban, son expertise personnelle en droit international, *"la chance aussi de pouvoir travailler avec Rosemary Sayegh* [auteur d'une thèse sur les camps de Sabra et Chatila et qui est demeurée en contact avec la population de ces deux camps] *et Sanaa Hussein"*, sa collaboratrice, sont autant de facteurs qui ont favorisé la démarche. *"J'ai expliqué ce*

que le système judiciaire requérait"; quant à la Belgique, dotée d'une loi "de compétence universelle", qui considère les tribunaux belges comme compétents pour juger les crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité, quels que soient le lieu où ils ont été commis et les nationalités et lieux de résidence des victimes et des accusés, elle offrait le lieu idéal pour accueillir la procédure.

De fil en aiguille, M^{me} Sayegh étant en contact avec le sénateur belge Vincent van Quickenborne, Chebli Mallat a fait la connaissance de ses homologues belges Michaël Verhæghe et Luc Walleyne, "deux hommes d'une honnêteté et d'une expertise exceptionnelles", souligne-t-il. Chebli Mallat n'est pas peu fier de constater que le fait de prendre l'initiative dans l'affaire Sharon a d'abord permis de dénouer les langues et de briser la peur dans les camps de réfugiés : l'affaire a désormais sa dynamique propre. Aujourd'hui, ajoute-t-il, "nous sommes les organisateurs de l'argument juridique, mais celui-ci a désormais une qualité internationale jamais vue. Plus de deux cents avocats de différentes nationalités ont pris contact". La faculté de droit de Yale "nous aide avec des études sur différents points juridiques extrêmement pointus". Les comités Sabra et Chatila se multiplient.

Une dimension du procès Sharon lui "fait de la peine" : il s'agit d'une récente démarche de l'une des plaignantes, Souad Srour, qui, "inspirée" selon lui par un groupe dénommé la Ligue arabo-européenne, l'a récusé ainsi que ses deux collègues belges. Elle a pris notamment argument du fait que le chef de la milice des Forces libanaises, Elie Hobeika, n'est pas nommément désigné dans la plainte. L'intéressée conteste par ailleurs l'audition de témoins israéliens, ce qui, au Liban, et lorsqu'il s'agit d'un Libanais, est considéré comme un acte d'intelligence avec l'ennemi et donc passible de poursuites en justice. Ce n'est pas Chebli Mallat qui a pris ces contacts, mais l'un de ses collègues belges, Luc Walleyne. Quant à la plainte, elle désigne nominalelement uniquement Ariel Sharon et Amos Yaron, commandant de division et général de brigade au moment des massacres, mais elle vise également "toute personne, qu'elle soit israélienne ou libanaise, dont la responsabilité sera établie dans les événements". Récemment, M^e Walleyne a en outre affirmé qu'au vu des preuves amassées les plaignants s'étaient également constitués partie civile contre M. Hobeika.

Mouna Naïm